



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le vendredi 27 septembre 2019 18h30.

Au boulodrome régional de Bans

Présents :

Melle Emilie MARAUX.

Mmes Françoise GAUTHIER, Jocelyne JARCELLAT, Yvette OUTREY et Stéphanie ZERBINI.
MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Michel BOURGEON, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Patrick GRUNEISEN, Philippe JARCELLAT, Antoine MARTINELLO, Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, Michel PERRUSSEL et Marc SERTILLANGE.

Absents excusés :

MM. Michaël FAIVRE, Jean-Marie MARAUX, Hervé MOINE et Christian VALET.
Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

La réunion commence à 18h30 sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie tous les membres présents pour cette cinquième réunion de l'année 2019.

En préambule de cette réunion, le Président évoque la disparition cet été du frère de M. Gilles OUTREY, du père de M. Hervé MOINE et de la maman de M. Gérard PELLOTIER. Le CD39 a aussi une pensée pour M. Francis KRUGER-DEUBER du Territoire de Belfort dont l'épouse, Alphonsine est décédée. Quelques instants de recueillement sont observés.

Au registre des bonnes nouvelles, l'excellent parcours des juniors Quentin JARJAT, Nathan NICOD et Thibault GRILLOT qui se sont inclinés en quart de finale du championnat de France à Nevers. Très belle prestation aussi des minimes de l'équipe de Loïc BINDA, Mathéo MENETRIER et Marius GALLOT (8^{ème} de finale). 8^{ème} de finale aussi pour la formation de Damparis (Corinne AUBRET et Plantin et Myriam VERSET).

Par ailleurs au niveau BFC, félicitations aux joueurs de Haute-Saône Kévin PRUD'HOMME, Georges FELTIN et Winter CLAUDIE pour leur titre de champions de France triplète pétanque. Les mêmes félicitations aux joueuses de Côte d'Or, Apolline GARRIEN et

Chantal SALARIS, vice-championnes de France doublette féminin. De plus, une équipe junior représentant la BFC issue de la Côte d'Or, Karl CRETE, Tayson MICHELET et Djenix MICHELET, s'est inclinée en demi-finale.

Félicitations à Morez, Sportivement Pétanque et Champvans qui sont sortis de la phase départementale de la Coupe de France. Ces trois clubs joueront prochainement (29 septembre, date limite) le tour suivant. (Voir dernière minute)

Félicitations aux juniors de Sportivement Pétanque qui s'imposent lors de la finale CRC Jeunes.

Le CD39 adresse tous les vœux de bonheur à la Présidente de Sportivement Pétanque Mme Vanessa SAILLARD devenue GUITON après son mariage.

1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Suite à cette réunion, et concernant les deux affaires traitées, M. MARQUES est maintenant licencié au club de Pont de Poitte. Quant à M. CORTINOVIS, il a versé son amende de 10€ au CD39 pour défaut de présentation de licence à un concours officiel mais n'est toujours pas licencié. Le Président a adressé un courrier au Président de Moirans sur la marche à suivre en 2020 si cette personne venait à prendre sa licence. MM. PERRUSSEL et MARTINELLO ont été mis en copie de ce courrier.

2 : Bilan du concours du CD39 du 13 juillet 2019.

Il n'y a rien à dire sinon que la date n'a pas été profitable au CD39 de par la multiplication de concours sauvages à cette même date. Bénéfice : 58.00 €

Le Président annonce qu'il n'y aura pas de concours du CD39 dans le calendrier 2020 puisque d'autres actions seront entreprises.

M. Michel BOURGEON : Son club a connu également la même désillusion pour son concours organisé le lendemain soit le 14 juillet : 25 équipes dont 10 hors du département, les autres étant principalement constituées par des licenciés du club de Champvans. Il dénonce bien évidemment le choix que font bon nombre de licenciés de participer à des concours sauvages plutôt que de s'inscrire dans un concours officiel. *« Ce qui est encore plus inacceptable c'est d'être en concurrence avec des concours sauvages parrainés ou soutenus par des clubs affiliés, clairement identifiables, en particulier, sur les réseaux sociaux ».*

Le Président DE BASTOS rappelle qu'il ne reçoit que très peu de demandes d'agrément et qu'elles ne sont acceptées que si aucun concours officiel n'est organisé dans le département. Il précise à ce sujet que ces clubs sont répréhensibles et peuvent être sanctionnés conformément aux textes fédéraux dès lors qu'il sera saisi d'un signalement écrit et argumenté... Qu'on se le dise.

M. Paulo DE BASTOS indique également avoir reçu des récriminations de personnes bien pensantes au sujet de certains élus de son Comité qui tenaient des tables de marque de concours dits « sauvages », que le CD39 laissait faire, alors que par ailleurs, le CD39 était tatillon sur les tenues vestimentaires. Bien que le Président reconnaisse que ces engagements, pour certains reçus en héritage depuis des années, et perpétués avec la seule volonté exclusive de rendre service, il souhaite à l'avenir que cette pratique cesse. Dont acte.

3 : Bilan de la finale du CRC Vétérans FC du 19 septembre 2019.

Marc SERTILLANGE : Cette journée a été appréciée par tous les participants, que ce soit dans le domaine de l'organisation ou celui de la restauration.

Un regret cependant : Le club de VALDOIE ne s'est présenté qu'avec 5 joueurs seulement. Etant donné que ce club n'a pu jouer toutes les parties avec un nombre égal de joueurs face à ses adversaires, cela a faussé les résultats.

Un souhait exprimé par les participants : Que les 4 clubs engagés dans cette finale puissent tous se rencontrer. Cette formule serait évidemment plus juste mais elle obligerait à organiser un match supplémentaire dans la journée. Le Président Paulo DE BASTOS évoquera cette question lors de la prochaine réunion du Comité Régional BFC.

Résultats : C'est Champvans qui a représenté le Jura avec les équipes de Gy (70), Morteau (25) et Valdoie (90) Les deux clubs suivants Morteau et Gy sont qualifiés pour la finale régionale à Valdoie le 11 octobre où l'une d'entre elles se qualifiera pour la finale CNC Vétérans.

4 : Point sur les championnats du Jura, BFC et France.

Championnat Jeunes : 24 et 25 août à NEVERS.

Championnat doublette jeu provençal : du 6 au 8 septembre à Castelnaudary.

Bon accueil. Bonne organisation.

Petite anecdote : L'accès à l'hôtel, situé sur une aire d'autoroute, nécessitait précisément d'emprunter l'autoroute pour y accéder. Le péage étant réglé au niveau de l'hôtel, le groupe s'est retrouvé en difficulté lorsque, arrivé à la barrière on leur a réclamé un second paiement... En définitive tout est rentré dans l'ordre avec l'arrivée inopinée du propriétaire de l'hôtel. Ouf !!!

Par ailleurs, la personne à l'accueil de l'hôtel a signalé le départ d'une équipe le samedi matin. Cela signifie que les nuitées du samedi, soit 3 chambres plus les petits déjeuners du lendemain ont été réglés par le CD 39 en pure perte. Il en est de même pour les repas du samedi et du dimanche midi défrayés dans le cadre de cette délégation, soit 120.00 € pour les 6 repas.

Sauf cas de force majeure, et de nécessité absolue, cela est parfaitement inacceptable. Il n'est pas concevable qu'une délégation à un championnat de France puisse se faire de l'argent sur le dos du CD 39. Faudra-t-il que les réservations des championnats provençaux s'arrêtent le vendredi soir ? Charge à l'équipe qui serait qualifiée le lendemain de trouver un hébergement.

DERNIERE MINUTE : Le Président a pris contact avec la Présidente du club concerné, par ailleurs déléguée à ce championnat de France puisqu'aucun membre du CD39 n'était disponible.

Droit de réponse de Mme Vanessa GUITON, Présidente de Sportivement Pétanque : Concernant notre départ précipité de Castelnaudary celui-ci est dû à l'état de santé fragile de la compagne d'un des joueurs. En tant que déléguée, j'ai répondu favorablement à la demande de ce dernier en tout état de cause. Concernant la perte sèche causée par notre départ, je propose que le club sportivement pétanque prenne en charge cette perte financière au profit du CD 39. (Validation demandée en réunion vendredi prochain si accord CD39).

Réponse du Président du CD39, M. Paulo DE BASTOS : Sur la base des faits reconnus par Mme la déléguée de l'équipe et afin de tenir compte des paramètres extérieurs, le CD39 décide uniquement d'une restitution des indemnités liées aux repas soit 120€.

M. Philippe JARCELLAT : Il demande aux délégués des championnats de France suivants : Triplette Féminine, Triplette promotion, Tête à tête masculin et doublette provençale (Anthony PERRAUD et Jérôme LEJEUNE) de lui faire passer la photo officielle de leur délégation.

M. Philippe JARCELLAT indique que la participation aux divers championnats a été en augmentation de + 89 participants par rapport à 2018.

ANNULATION et REPORT DU CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION :

Au mois de février 2020 sera programmé un championnat officiel de tir de précision départemental couronné par un titre de champion départemental, qualificatif au niveau de la région, puis au plan national.

En conséquence, le Comité départemental a décidé **d'ANNULER le championnat de tir de précision qui était programmé à la date du 26 octobre** prochain compte tenu de la proximité de la date de ce nouveau championnat officiellement institué dans le calendrier fédéral au mois de février 2020.

Ce qui a motivé également ce report c'est l'importance de l'organisation à mettre en place : 5 pas de tirs, un nombre important de délégués et d'arbitres à mobiliser pour un championnat qui n'est pas qualificatif avec l'obligation de devoir « remettre le couvert » dans un délai aussi court.

Vote : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5: Point sur les commissions.

Précision apportée par la Présidente de la Commission Mme Emilie MARAUX: Le championnat CDC Elite, Honneur et Féminin **aura bien lieu le 6 octobre prochain au boulodrome de BANS.**
Début des matchs : 8h30.

Coupe de France des clubs : date limite le dimanche 29 septembre (Voir dernière minute)

- MOREZ reçoit WITTELSHEIM au boulodrome de BANS
- CHAMPVANS reçoit le club de BOURBON LANCY
- SPORTIVEMENT PETANQUE se déplace à GY

Arbitrage : RAPPEL : Conformément aux récentes dispositions réglementaires fédérales, chaque club devra avoir en son sein un ou plusieurs arbitres en fonction de son effectif :

2020 : 1 arbitre par club de + de 50 licenciés ; 2 arbitres à partir de 151 licenciés.

2021 : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et/ou Coupe de France.

A noter que ce manquement entraînera pour le club des pénalités financières.

Le Président charge les responsables de la commission arbitrale de recenser les clubs qui ne répondent pas à ces nouvelles dispositions, de leur rappeler par courrier l'obligation de se mettre en conformité avec le règlement fédéral, de réceptionner des nouvelles candidatures et d'organiser une ou plusieurs sessions préparatoires à l'examen d'arbitre.

JEUNES :

Finale CNC Jeunes :

L'équipe de Sportivement Pétanque (cadet/junior) est qualifiée pour la finale CNC de Montluçon.

GANDROZ Charly, PUTIN Tom, NICOD Nathan, ETIGNARD Davy, JARJAT Quentin et GRILLOT Thibault. Coach: Nicolas JANOD

Le CD39 prend en charge les frais de déplacement basés sur 2 véhicules à hauteur de 0.25€ du km.

Le CD39 prend en charge l'hôtellerie.

Le CR BFC prend en charge la restauration et les clubs prend en charge les tenues.

Chez les benjamins/minimes c'est la Haute-Saône qui décroche la qualification.

Sélections territoriales Franche-Comté

Liste complète des jeunes retenus pour disputer la sélection territoriale Franche-Comté qui aura lieu ce samedi 28 Septembre à Gy.

Jeunes Masculins

CD 39 : GALMICHE Léo / TOURNIER Marcus / BINDA Loïc / MENETRIER Mathéo
CD 25 : RIETH Dempse / SAADI Alexis / CHARMIER Elie / LOCATELLI Léo / LE MENY Mike / MONNIER Arthur.
CD 70 : MONNIER Lucas / FAIVRE Noa / BRESSON Loris / JUPILLE Alexis / GRISOT Valentin / LIGER Laurent. Soit 16 Jeunes masculins

DERNIERE MINUTE : Pour le Jura, Léo GALMICHE, Loïc BINDA retenus (Mathéo MENETRIER, en suspens). Ils iront aux sélections de zone 7 à Pontarlier les 12 et 13 octobre prochains.

Jeunes Féminines

CD 39 : MONNET Natacha / ALLOUCHE Alexia
CD 25 : MAITRUGUE Coralie / LE BAIL Marine / PERRIOD Marion / STEHLY Typhaine
CD 70 : GARNERET Camille / MARSOT Noémie / MALLET Louise / NOIROT Melissa / HERMELINE PRIGIONE Kathy / ROUGET Léa / PIDANCIER Sandra / MALLET Maurane
Soit 14 jeunes féminines

Il y aura donc au total toutes catégories 30 jeunes soit 5 triplètes.

CD 39 : Nicolas GALMICHE / Samuel BINDA / Grégory MENETRIER / Cyril TOURNIER
CD 25 : Eric DI ROSA / Yves MOUILLESEAUX / Lucien GARRIGOS / Didier LE BAIL / Frédéric LOCATELLI / Jean Pierre MARENGHI
CD 70 : Franck NOIROT / Frédéric BILLARD Soit 12 éducateurs

Espoirs Masculins

Ceux-ci étant 6 tous comités confondus, il est inutile de faire une sélection pour cette catégorie puisque nous en sélectionnons 6 pour la zone. Ils sont donc d'ores et déjà qualifiés pour le tour suivant à Pontarlier les 12 et 13 octobre prochains, à savoir :

CD 39 : GUYOT Allan / BEY Kévin / DECOUTEIX Lucas / MONNET Christophe
CD 25 : WIART Charly / VALKRE Julien

DERNIERE MINUTE : Antonin JOURNOT (espoir masculin) et Estelle BOURGEON (jeune féminine) se joindront aux autres pour ces sélections de zone 7 à Pontarlier.

Dates à retenir :

- **Coqs du CDOS** : Cette cérémonie aura lieu le 18 octobre 2019 à LONS au cours de laquelle l'équipe de minimes de CLAIRVAUX y sera mise à l'honneur.
- **Soirée des champions** : Elle sera organisée par le club de CLAIRVAUX à COGNA le 22 novembre 2019.
- **Journée Jeunes à BANS** : « Les Bouchons », le dimanche 15 décembre 2019.

- **Labellisation : Les clubs qui n'ont pas encore adressé leur demande de labellisation à Michel BOURGEON doivent le faire très rapidement. Le retour à la fédération est fixé au 11 octobre prochain.**

Vétérans :

Préparation de la journée vétérans du 10 octobre :

M. Gilles OUTREY : Un mail a été adressé à tous les Présidents jurassiens le mardi 17 septembre dernier ainsi que la liste des vétérans de leur club respectif éligibles à cette journée. Pour mémoire : Pour pouvoir participer à cette journée, il faut que le joueur vétéran ait participé à 3 concours ou championnats vétérans au cours de l'année écoulée.

Les repas de midi seront servis dans le boulodrome par le traiteur M. Dominique GISSAT.

Les inscriptions doivent transiter par le club. A ce jour, seuls 5 clubs ont retourné la liste de leurs participants. **Rappel : La date limite des inscriptions est le jeudi 3 octobre. Après cette date, aucune inscription ne sera prise.**

6 : Préparation du CDC du 6 octobre 2019.

Délégué : M. Paulo DE BASTOS

Arbitres : M. Georges LAMEIRAS et Mme BORRULL-GALMICHE

Tir de Précision : MM. Philippe JARCELLAT, Hervé MOINE et Gilles OUTREY.

Buvette : MM. Gilles OUTREY, Gérard PELLOTIER, François MICHEL.

Repas : Mme Yvette OUTREY

7: Préparation de la journée Sport Adapté.

M. Michel PERRUSSEL : Chaque année, le CD 39 organise, en lien avec le Comité départemental du sport adapté, la journée « JOUONS ENSEMBLE » que nous partageons avec des personnes atteintes d'un handicap mental. Celle-ci aura lieu le samedi 12 octobre au boulodrome de BANS à partir de 13h30. Pour que cette journée soit pleinement réussie, il faut que chacun d'entre nous prenne sur son temps de loisirs un moment de partage au profit des personnes en situation de handicap. Par l'intermédiaire des clubs de pétanque, j'ai lancé un appel aux licenciés jurassiens dans le but de réunir une cinquantaine de personnes, voire plus si possible, afin que nous puissions constituer des équipes mixtes composées d'une ou deux personnes handicapées associées à une personne valide.

A ce jour, seuls 10 licenciés ont répondu à mon appel. Cela est bien évidemment très insuffisant d'autant que le Président du Comité Départemental du sport Adapté m'annonce la participation de 60/70 personnes environ. Nous n'avons pas le droit de faillir au contrat moral que nous avons passé avec ce Comité et vis à vis de la promesse que nous avons faite aux personnes handicapées l'an passé de reconduire cette journée.

Donc, je compte sur vous. Merci par avance de votre engagement auprès de ces personnes et de leur permettre ainsi de passer un moment convivial en votre compagnie.

Le Président demande une mobilisation de tous comme les années précédentes et souhaite que le secrétaire général fasse une relance auprès de tous.

Dates à retenir au calendrier 2020 :

- Le 21 mars 2020 : Championnat Régional de Pétanque de Sport Adapté à BANS
- Le 17 octobre 2020 : Journée « JOUONS ENSEMBLE »

8 : Calendrier 2020.

Le doublette provençal BFC revient au CD39. Le Président rappelle ce qu'il avait déjà annoncé le 4 juillet : ce championnat n'aura pas lieu à Bains et un appel sera lancé aux clubs si le district lédonien ne peut pas le prendre dans l'un de ses clubs. Dans la mesure du possible, on évitera un club proche de Poligny puisque leur régional aura lieu le même week-end.

Le CD39 en profitera pour mettre une journée de CDC jeunes le dimanche pour permettre au club organisateur d'avoir une activité sportive le deuxième jour.

Demande de M. MUZEAU de Saône et Loire de faire un concours au profit d'un enfant handicapé. Demande acceptée et le CD39 reversera l'intégralité du bénéfice à sa famille.

Brocante des Bannières : 14-15 mars 2020. Une convention va être signée entre les deux parties avec les modalités de location.

Demande du Handi-Pétanque Gylois pour un concours en 2020 (février).

Le calendrier va être envoyé aux districts qui devront se réunir et transmettre leurs vœux avant le 15 novembre prochain au Président du CD39.

9: Préparation Intervilles.

Suite à l'exaspération des responsables de l'Intervilles, MM. CROTET et MOINE, le Président hausse le ton et met en cause ouvertement les responsables lédoniens de cette section qui refusent toute négociation. Cela fait plusieurs mois que des échanges ont été initiés avec des blocages systématiques. Cela n'a qu'assez duré !!! Tout le monde s'accorde à dire que leur règlement est plutôt bon mais le fait de ne rien vouloir changer en vue d'une finale départementale va aboutir à la suppression de cette finale. M. CROTET demande un petit délai puisque M. MOINE est absent à cette réunion. Délai accordé jusqu'au 20 octobre.

10 : Point sur le boulodrome régional

Souscription : elle est lancée. Déjà quelques dons. Si ces personnes lisent ce compte-rendu, qu'elles soient sincèrement remerciées par l'ensemble du CD39.

Réunion pour la convention entre le CD39 et le club de Mont sous Vaudrey : elle a eu lieu le 21 septembre. Ont été validés la convention et le règlement intérieur. Réunion très constructive.

Vote pour la convention : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Vote pour le règlement intérieur : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

Ces documents seront annexés au compte-rendu de cette réunion et consultables sur le site du CD39.

Réunion du Comité de gestion : le 21 septembre. M. Dominique BACHELEY a réalisé un énorme travail de finalisation de contrats depuis le 29 juin dernier, date où le CD39 est devenu propriétaire du boulodrome régional :

- Photovoltaïque : un avenant au contrat a été rédigé, signé par les 2 parties (CCVA & CD39) et transmis, afin que le contrat en cours avec la CCVA soit "déplacé" sur le CD39. Le CD39 est dans l'attente des documents, en provenance de EDF OA (branche EDF qui gère le photovoltaïque). En fin d'année 2019, le CD39 établira une facture à destination de EDF OA, relative à la production de ce 2^o semestre 2019. Très probablement, le règlement

concernant cette production 2019 ne sera reçu, et donc affecté, que seulement sur l'exercice 2020.

- Eau : un contrat a été établi avec SUEZ, il a été indiqué au CD39 que SUEZ allait déplacer le compteur, actuellement situé à quelques centaines de mètres du boulodrome, il sera placé près de l'entrée des parkings. Cela est sans incidence sur ce contrat.
- Electricité : plusieurs contacts ont été pris avec différents fournisseurs : EDF Collectivités et Entreprises, ENI, Engie, Total Direct Energie. C'est ce dernier qui a été retenu. La remise en service a nécessité l'intervention de Enedis.
- Gaz : La CCVA a demandé à Antargaz le passage du contrat au nom du CD39.
- Contrat d'entretien (DBM) : un contrat d'entretien devra être passé avec l'entreprise DBM (ou autre) pour l'entretien du système de chauffage.
- Contrôle technique (DEKKRA) : pour 2019, la prestation sera réglée par la CCVA, au vu du contrat en cours. Ensuite le CD39 devra conclure un nouveau contrat.
- Taxe foncière : le boulodrome est en Zone de Revitalisation Rurale, la CCVA ne payait pas de taxe foncière. Le CD39 sera soumis à cette taxe, d'un montant qui sera progressif d'année en année, de l'ordre de 2000 à 3000 € la première année, pour atteindre environ 6500 € en 2027.
- Contrat des extincteurs : à renouveler en 2020.
- Téléphonie : l'abonnement internet (et téléphone) souscrit auprès de SFR court toujours. Passer de locataires à propriétaires est sans incidence sur ce genre d'abonnement.
- MMA : le contrat avec MMA, où le CD39 était locataire, a été transformé en assurance en tant que propriétaires des locaux. Le montant du contrat souscrit s'élève à 1300 €. Un contact a été pris auprès d'une personne compétente, M. Robert LAGARROSSE, afin de voir si les garanties activées sont suffisantes et utiles. Cette rencontre a eu lieu ce 27 septembre. Monsieur LAGARROSSE pense qu'il est toujours préférable dans la mesure du possible et à garanties égales, de traiter avec une agence de proximité. Il propose de mettre le CD 39 en relation avec Monsieur Régis THIEMONGE, expert de la MMA à DOLE. Après étude de notre contrat, il pense qu'il y a lieu d'y apporter des clauses plus pertinentes telles que :
 - o La reconnaissance du risque à faire établir par notre assureur
 - o Introduction d'une clause « Renonciation à recours »
 - o Indiquer les honoraires des experts associés
 - o Préciser dans le contrat d'assurance que le boulodrome n'est pas à usage exclusif de la pratique des jeux de boules mais qu'il peut être loué pour différentes manifestations : lotos, concerts, brocantes etc...

M. Christian VALET a présenté les chantiers en cours :

- Travaux d'accessibilité Handicap : ils seront réalisés pour la mi-octobre.
- Grilles d'évacuation d'eau à la sortie du bar et des toilettes : travaux effectués.
- Affichage extérieur de signalétique du boulodrome : en cours, fin prévue en novembre.
- Entretien des extérieurs (tonte, désherbage) : contrat passé avec M. Sébastien CHEVANNE.
- Télé surveillance vidéo avec la Commune de Bans : courant octobre-novembre.

Puis, le débat s'est ouvert sur la manière de rendre le boulodrome plus attractif et rentable. M. Jean-Marie MARAUX a proposé l'organisation de maxi-lotos. Suite à un échange sur la faisabilité et l'énergie humaine nécessaire, une idée survient : l'organiser soit juste après ou avant celui du club de Mont sous Vaudrey

- M Patrick PETETIN a évoqué la location tout comme d'autres présents : le Président du CD39 en profite pour présenter un projet de contrat de location. Celui-ci est adopté par tous les présents de la commission après quelques modifications apportées.
- L'organisation de belles compétitions sportives. Là, à titre indicatif, M. Jean-Marie MARAUX a donné le coût de tribunes : environ 30 000€ pour 300 places. Il sera demandé à

l'entreprise 2F si elle est en mesure d'en réaliser et, dans l'éventualité d'une réponse positive, solliciter un devis.

Partenariat : M. Hervé MOINE souhaite que chaque membre du CD39 qui a obtenu un nouveau partenaire lui transmette automatiquement le dossier afin qu'il puisse rencontrer et finaliser le contrat avec le professionnel. Cela évite les impairs (prix, logo...)

Loto du mois d'août de Mont sous Vaudrey : en raison d'un changement de fournisseur d'électricité et d'un souci de transfert de données, le club n'a pas eu d'électricité (gros souci pour l'annonce des tirages en particulier). Le Président propose que le montant que le club devait reverser au CD39 soit la somme de 400 €, soit minoré et porté à 300 €.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

Achat de poutres : M. Michel PERRUSSEL a finalisé l'achat avec la société GAUTHIER de Mont Sous Vaudrey et a négocié un panneau avec cette entreprise.

Présentation d'un contrat de location.

Location du boulo-drome : proposition du Président : 700€ par jour (du 1 novembre au 31 mars) et 600€ le reste de l'année.

Vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Réalisation de panneaux extérieurs pour les deux façades du boulo-drome : en cours.

11 : Point sur la trésorerie, licences et mutations.

M. Antoine MARTINELLO intervient :

POINT SUR LA GESTION DES LICENCES, MUTATIONS & TRESORERIE 2019 :

Situation à la date du 27/09/2019

Licences

1576 licences, soit 0.45 % de + par rapport aux

1569 licences établies en 2018.

1425 licenciés seniors dont 1134 masculins et 291 féminines répartis comme suit :

643 vétérans : 538 masculins et 105 féminines

782 seniors : 596 masculins et 186 féminines

151 licenciés jeunes dont 111 masculins et 40 féminines

24 juniors (19 masculins et 5 féminines)

47 cadets (29 masculins et 18 féminines)

49 minimes (39 masculins et 10 féminines)

31 benjamins (24 masculins et 7 féminines)

53 duplicatas et 20 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 73 dont 5 à la charge du cd39 = 68 payants

+ 1 duplicata payant de 2018 = 69 payants.

Mutations :

54 mutations internes payantes traitées

20 mutations internes gratuites traitées

17 mutations externes sortantes ont été comptabilisées dont 1 gratuite

23 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie :

1425 licences Senior x 50.00€	=	71250.00€
151 licences Jeune x 12.00€	=	1812.00€
69 duplicatas/correction x 8.00€	=	552.00€
29 affiliations clubs x 54.00€	=	1566.00€

75180.00€

A ce jour la somme de 58595.00 € a été réglée par chèque et 13450.00€ par virement bancaire, soit 72045.00 €.

Et 3135.00€ sont à encaisser sur 75180.00€

DECOMPTE FINANCIER DES LICENCES DES CLUBS au 24/09/2019
LICENCES 2019

<u>CLUBS</u>	<u>SOMME DUE</u>	<u>SOMME REGLEE</u>	<u>A PERCEVOIR</u>	
0001 BLETTERANS	4246.00€	4102.00€	144.00€	
0002 CLAIRVAUX	1822.00€	1822.00€		
0004 ABJ	6384.00€	5832.00€	552.00€	
0008 MONTMOROT	2878.00€	2878.00€ (virement)		
0009 PONT DE POITTE	2828.00€	2800.00€	28.00€	
0010 ARINTHOD	1928.00€	1928.00€		
0015 ORGELET	2184.00€	1984.00€	200.00€	
0016 PCHS	1312.00€	1204.00€	108.00€	
0017 L'ETOILE JURA	2434.00€	2264.00€ (virement)	170.00€	
0020 CHAMPAGNOLE	2850.00€	2812.00€	38.00€	
0021 CHATELNEUF	1404.00€	1296.00€	108.00€	
0022 PASSENANS	652.00€	602.00€	50.00€	
0023 POLIGNY	3218.00€	3106.00€	112.00€	
0024 SALINS	4788.00€	4698.00€	90.00€	
0026 ARBOIS	812.00€	812.00€		
0027 SPORTIVEMENT PETANQUE	1258.00€	1150.00€	108.00€	
0029 MONT/VAUDREY	5930.00€	5930.00€ (virement)		
0032 PBJ	4286.00€	4236.00€	50.00€	
00037 JEANRENAUD	320.00€	309.00€	11.00€	
0043 DPC	4012.00€	4012.00€		
0044 CHAMPVANS	3940.00€	3932.00€	8.00€	
0045 DAMPARIS	3482.00€	3470.00€	12.00€	
0046 MOISSEY	2178.00€	1854.00€	324.00€	
0050 MOREZ	2344.00€	2244.00€	100.00€	
0051 SAINT CLAUDE	1978.00€	1878.00€	100.00€	
0052 BOIS D'AMONT	354.00€	354.00€		
0055 MOIRANS	3592.00€	2820.00€	772.00€	
0057 LES ROUSSES	354.00€	304.00€	50.00€	
0058 FONCINE	1412.00€	1412.00€		
	----- 75180.00€	=	----- 72045.00€	----- 3135.00€

Nota : 5 duplicatas à la charge du cd39.
69 facturés clubs

Trésorerie générale : MM. Dominique BACHELEY et Michel PERRUSSEL

Comptes, Trésorerie Générale, situation au 27/09/2019 :

Cpte Courant BPBFC	4 248.35
Livret BPBFC	62 000.00
Cpte Emprunt CA	710.65
Cpte Courant CA	1 000.00
Espèces	710.65
total comptes	68 669.65

<u>> principaux mvts (depuis la réunion du CD39, le 04/07) :</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
Remboursement de l'emprunt, 3 échéances	13 789.35	
Délégations 2019	6 718.78	
Délégations 2020	1 313.00	
MMA, 6 mois 2019	685.00	
dotation db Vét & Tri mxt	1 000.00	
Rbrst reçu du CR BFC, chpts Fr Jeunes à Nevers		2 138.00
Subvention CNDS		2 500.00

Trésorerie du boulodrome au 27.09.19

- LIVRET A	40 987.34 €
- COMPTE COURANT	3 432.73 €
- CAISSE	240.25 €

Total de l'actif : 44 660.32 €

12: Questions diverses.

- Loto 2020 : fixé au 12 juillet : il aura lieu à la salle des fêtes de Chaussin.
- Concours sur deux jours au boulodrome régional : Il est rappelé que les 2€ par participant sont appliqués par jour, et donc appliqués le 2^{ème} jour pour le concours qui se poursuit le lendemain. C'est le cas lors du week-end du 9 et 10 novembre.
- District de la Joux : demande d'utilisation du boulodrome le 20 octobre pour la journée de leurs dirigeants et bénévoles : accord mais 1€ reversé par participant au CD39.
- Demande de Sportivement Pétanque pour son AG le 8 décembre 2019 : accord du CD39. Mme Yvette OUTREY fera le relais avec les intéressés.
- Réservations hôtelières 2020 : Elles sont toutes réalisées. Le Président remercie M. Hervé MOINE pour ce travail fastidieux.
- **Question :** Un (ou des dirigeants) peut-il (ou peuvent-ils) refuser d'admettre un joueur qui désire se licencier ou muter au sein de leur club ? Cela est rigoureusement interdit, sauf à amener la preuve que la personne en question porte ou porterait un préjudice moral ou financier au club au cas où elle y serait admise.

DERNIERE MINUTE : le Président a pris contact dès le lendemain avec la Présidente du club supposé avoir envisagé le refus d'éventuelles arrivées au sein de son club.

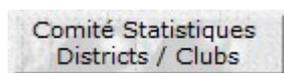
Droit de réponse de Mme Vanessa GUITON, Présidente de Sportivement Pétanque : « Aucun article de notre règlement ou de nos statuts ne spécifie une telle chose. La preuve en est : nous

avons des joueurs promotions parmi nos joueurs en 2019. Notre club accueille et accueillera tous les joueurs qui le souhaiteront. Il serait souhaitable que de telles absurdités ne soient pas relayées car elles vont à l'encontre de nos valeurs et de notre volonté. »

Le Président demande à tous de prendre acte de cette déclaration et donc de ne donner aucun crédit à « ces bruits » nocifs.

- M. Philippe JARCELLAT indique que les Présidents peuvent consulter sur le site les effectifs de leur club respectif. Pour ce faire :

- 1) Il faut cliquer sur le bouton



- 2) puis en bas à gauche cliquer sur le district du club recherché.

Districts-Clubs

[Haut Jura](#)

[La Chaux](#)

[La Joux](#)

[Lédonien](#)

- 3) Cliquer sur le numéro du club : Exemple 0029 pour la pétanque de Mont sous vaudrey
Pétanque Mont Sous Vaudrey

[0029](#)

p.msv@ffpjp39.com

- 4) Il est demandé alors un mot de passe. Ce mot de passe ne sera pas communiqué dans ce compte rendu dès lors que chaque président de club en a été destinataire dans un courriel que leur a adressé Philippe JARCELLAT.

- 5) Le listing des effectifs du club, à la date indiquée, apparaît dans un document PDF.

DERNIERE MINUTE : En coupe de France, Morez et Sportivement se sont imposés. Champvans s'est incliné face à Bourbon Lancy.

Le Président lève la séance à 21h25.

Le secrétaire Général
Michel PERRUSSEL

Le Président du CD 39 FFPJP
Paulo DE BASTOS